



FICHE SITE
site classé
76 159 000

LES AVENUES DU FRESNAY A DOUDEVILLE

Liste des communes concernées : DOUDEVILLE

Superficie : 3,83 ha

Arrêté de classement du 14/01/1944 : sont classées les avenues du Fresnay à Doudeville (Seine-Inférieure)

1°) délimitées comme suit : parcelle n° 7 (bande de 6 m de large à l'ouest du chemin départemental n° 37), 8, 17 (uniquement la partie orientée nord-sud le long de la route), 18 (bande de 10 m de large à l'ouest de la route prolongeant la limite de la parcelle n° 17), 26 (comprenant l'avenue principale en entier avec son prolongement vers la ferme, la bordure de la route départementale n° 37, une seule rangée d'arbres de part et d'autre des avenues transversales, une seule rangée d'arbres au nord du chemin vicinal ordinaire n° 12), 85, 82 (uniquement les parties orientées nord-sud le long du chemin départemental n° 37), 77, 73, 72 (pour ces trois dernières parcelles seulement une bande de 10 m de large et située en bordure est du chemin départemental n° 37).

2°) comprenant les parcelles n° 7p, 8, 17p, 18p, 26p, 72p, 73p, 77p, 82p, 85.

3°) appartenant à M. Jean Lambard, agriculteur au Fresnay-en-Doudeville (Seine-Inférieure)